

qui, pour n'être pas posées par des mains pieuses n'en sont pas moins un témoignage des qualités du cœur, qui avaient fait de ce pauvre dévoyé, l'idole de ces âmes simples, encore vierges quelquefois au sein de leur pourriture.

Nous ne regrettons pas de nous faire violence pour signaler ces faits qui nous répugnent matériellement et moralement, parce que l'exposé que nous faisons là, avec toute la verveur que comporte le sujet, montre que notre clergé canadien, notre haut clergé, celui qui dirige, commande et doit être écouté à singulièrement changé d'attitude sur cette question qui nous est chère, celle de nos libertés : la liberté de penser, la liberté de dire et la liberté d'écrire.

Il y a quelques années à peine, deux ans peut-être, un journal, une revue plutôt à laquelle on veut accoler notre publication, en dépit de déclarations dont nous maintenons toute l'intégrité, une revue dont nous n'avons pas à donner le nom ici, a eu l'imprudencé de faire allusion, une simple allusion à des faits autrement graves que les faits matériellement prouvés contre l'abbé d'Entrammes. La paix des familles avait été violée, le foyer avait été souillé et la culpabilité complète avait été reconnue, par les autorités ecclésiastiques, dans des mandements attestés par tous les évêques du pays.

L'imprudencé des publications qui avaient donné de cette malheureuse affaire des récits trop transparents a été sévèrement punie et ce sont, au Canada, les journaux qui ont payé de leur tête le crime commis qu'ils n'avaient pas le droit de juger.

L'autorité a depuis changé complètement d'attitude comme le montre la situation nouvelle que nous signalons, en commençant cet article, où nous nous réjouissons du grand avancement libéral qui s'est produit dans les conseils supérieurs du clergé canadien.

Et cette attitude n'est pas isolée ; elle n'est pas propre uniquement à notre pays, elle est universelle ; l'on y sent la main de fer qui gouverne les hautes destinées de l'Eglise Catholique et qui, sous sa pâleur et sa blancheur, sous le gant de velours qui la recouvre et la dissimule, commande aux récalcitrants, écrase les superbes et fait respecter partout les hautes leçons de liberté dont de sublimes encycliques répandent à tous les coins du monde les vivifiants et immortels enseignements.

Quel changement, quelle transformation dans nos mœurs, dans les habitudes, dans les lois même du journalisme !

Ne venons-nous pas d'entendre de la bouche même d'un cardinal, de l'archevêque de Paris, le cardinal Ricard, engagé actuellement dans une polémique littéraire et théologique, une polémique morale même

avec Zola, le puissant auteur français, dire au reporter du *Journal* qui venait présenter de jésuitiques condoléances au digne prélat et s'offrir, peut-être, pour jeter la boue, comme les autres à son adversaire :

" J'admets toutes les libertés de la critique ; mais les injures personnelles n'ont jamais rien prouvé. "

Voilà la doctrine admirable posée par un des princes de l'Eglise, un des prélats les plus en vue du monde entier peut-être, l'archevêque de Paris, officier de l'Instruction Publique, membre de l'Académie française, chancelier de l'Académie de Marseille.

Quelle magnifique doctrine à inscrire au fronton de nos journaux ; quel immense soulagement pour nous qui avons tant souffert de ne pouvoir ouvrir la bouche pour critiquer, fût-ce même l'acte le plus humain, le plus banal, sans être écrasé de suite sous une objurgation inéluctable et ce cri de *à quait'pattes* dont on avait fait la devise du journalisme canadien.

*J'admets toutes les libertés de la critique.*

Voilà ce qu'écrivit le cardinal Richard, et il ajoute :

*Les injures personnelles n'ont jamais rien prouvé.*

En voilà encore une autre leçon pour ces messieurs en Chambre qui manoeuvraient avec sûreté la roue derrière le rempart de leur soutane, qu'ils la méditent et qu'ils l'acceptent avec soumission et humilité.

Mais nous ne voudrions pas clore cet article sans citer ce que dit Mgr Ricard sur les miracles de Lourdes et leur rapport avec la foi.

Comme ces sages paroles émanant de la plus haute autorité doivent s'appliquer *à fortiori* à des miracles qui n'ont pas l'approbation du Souverain Pontife, elles régleront un cas de conscience pour bien des gens qui se refusent à croire les histoires manufacturées de toutes pièces dans les organes de la clique castor :

" S'ensuit-il que le Saint-Siège veuille que l'on enseigne la vérité des apparitions de Lourdes comme une vérité de foi infinie ? Non, certes ; *on peut ne pas y croire sans être hérétique* ; mais après l'approbation donnée par le Souverain Pontife à l'office de l'apparition de Notre-Dame de Lourdes, il est au moins téméraire de s'insurger, surtout *sans preuves* contre cette vérité. "

Il est excessivement remarquable que cette conclusion est absolument celle de la lettre de Zola que nous publierons la semaine prochaine.

Le rapprochement scandalisera bien des bonnes âmes, mais il montre que nous sommes dans le siècle du progrès et du réveil.